

## SG/LD/20250608 Domaine: 7.5.2

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** VILLE D'ERAGNY SUR OISE

Date de convocation : 31 octobre 2025 Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet: 08 - Subvention exceptionnelle à « Eragny Basket Club »

L'an deux mille vingt-cing, le six novembre à vingt heures.

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents: Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédérick TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

#### Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents: Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

### Nombre de conseillers

- En exercice: 33 - Présents : 26

- Votants : 30 (Monsieur Frédérick DIVIALLE ne participe pas au vote)

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

CONSIDERANT que l'Eragny Basket Club a sollicité la commune afin de porter son attention sur le parcours sportif d'excellence d'une jeune sportive d'Eragravusé de réception en préfecture
095/219502184-20251106-20250608-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025 CONSIDERANT que la licenciée U15 depuis 3 saisons a été sélectionnée au Pôle Espoir IIe de France et ira s'entrainer au club du Mont Valérien,

CONSIDERANT que conserve sa licence au Eragny Basket Club,

CONSIDERANT que le Club d'Eragny se fixe comme objectif sportif de découvrir et former des « pépites sportives » pouvant prétendre à évoluer à un niveau supérieur que le club peut proposer,

CONSIDERANT que l'évolution de rentre complètement dans les objectifs de l'association,

CONSIDERANT que cette évolution a un coût pour la famille (multiplication des déplacements, suivi scolaire, pension au Pôle lle de France...) et que le club souhaiterait, pour ce démarrage dans le Pôle espoir, donner un coup de pouce financier à la famille,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de soutenir l'Eragny Basket Club dans cette démarche,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au « Eragny Basket Club » afin de leur permettre d'accompagner financièrement la famille de dans sa progression sportive.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise Conseiller régional d'Ile-de-France